

Registre des examens visuels de l'Opérateur Professionnel Autorisé (OPA)

Le registre des examens visuels de l'opérateur professionnel autorisé (OPA) doit être rempli chaque année. Il est tenu à jour sous la responsabilité de l'OPA au compte duquel les parcelles unitaires sont inscrites. Le registre peut être tenu par parcelle clonale, parcelle unitaire ou unité culturale.

Les pièces justificatives liées à ce registre doivent être conservées afin de démontrer le respect des obligations réglementaires de l'OPA dans le cadre de l'article 90 du R(UE) 2016/2031 : plans de plantation des vignes-mères et des pépinières, photos de ceps symptomatiques, plan de prélèvements, bordereaux d'envoi d'échantillons pour analyses aux laboratoires, bulletins de résultat d'analyses...

Le registre et ses pièces justificatives doivent être tenus à disposition des contrôleurs de FranceAgriMer ou de ses délégataires dans le cadre de la certification et de la délivrance des PP relatives aux bois et plants de vigne et d'autres organismes de contrôle.

Le registre doit être conservé au minimum 5 ans.

Le modèle ci-après présente les informations minimum exigées par FranceAgriMer dans le cadre de ses missions de contrôle de la certification des bois et plants de vigne et de délivrance des passeports phytosanitaires, il peut être adapté selon l'organisation des entreprises ou remplacé par tout système permettant de consulter la traçabilité des interventions sur les cultures.

Ce modèle de registre ne se substitue pas à la réglementation dont les principales dispositions sont consultables sur le site internet de FranceAgriMer.

Pour plus d'informations sur le registre et sur les obligations réglementaires de l'OPA, consulter le site internet de FranceAgriMer et les textes réglementaires :

<https://www.franceagrimer.fr/filieres-Vin-et-cidre/Vin/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Normalisation-Qualite/Bois-et-plants-de-vigne/Contexte-reglementaire>

<https://www.franceagrimer.fr/filieres-Vin-et-cidre/Vin/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Normalisation-Qualite/Bois-et-plants-de-vigne/Nouveau-reglement-sante-des-vegetaux>

Enregistrements liés aux examens visuels réalisés dans le cadre de l'article 87 du règlement n° 2016/2031

Les fiches « organismes nuisibles des B&P de vigne » disponibles sur le site internet de FranceAgriMer décrivent la méthodologie à suivre pour réaliser les examens visuels.

Aucune contrainte de support pour tracer les examens visuels n'est imposée, les informations peuvent être intégrées à des registres de cultures concernant l'ensemble de l'exploitation agricole.

La surveillance doit être enregistrée dans tous les cas (y compris lorsqu'aucun symptôme n'est relevé). Les informations minimales devant être enregistrées sont les suivantes :

- Objet examiné (n° de VM, unité pépinière,...)
- Date
- Nom de l'examineur
- Organismes nuisibles recherchés
- Symptômes observés (nature et localisation) ou absence de détection de symptômes
- Le cas échéant : description des prélèvements effectués (localisation ou modalité d'échantillonnage, organes prélevés, groupages effectués, n° d'échantillon, date de transmission et nom du laboratoire, résultats analyses, date de transmission des résultats à FranceAgriMer...
- Autres observations ou remarques de l'examineur
- Pièces justificatives obligatoires : plans de plantations ou de pépinières, plans de prélèvement, bordereau de transmission des échantillons, bulletins d'analyses, copie de la transmission des résultats à FranceAgriMer, rapport du prestataire de service en charge des examens visuels ou des organismes de contrôle (FAM ou délégataire)
- Pièces justificatives complémentaires : photos

Modèles de registre en vigne-mère :

Registre annuel des pratiques culturales page 3

A remplir si les parcelles sont cultivées au sein d'une unité culturale

Récapitulatif des interventions et observations page 4

A remplir de manière chronologique pour les différentes pratiques culturales

Registre des examens visuels page 5

A remplir de manière chronologique pour les observations sanitaires et leurs suites

Modèles de registre en pépinière :

Registre annuel des pratiques culturales page 6

A remplir de manière chronologique pour les différentes pratiques culturales

Registre des examens visuels page 7

A remplir de manière chronologique pour les observations sanitaires et leurs suites

Registre annuel des pratiques culturelles – Vignes mères – définition des unités culturelles

Année : 20.....

Nom de l'entreprise inscrite :.....

Numéro d'enregistrement au
contrôle :

0															
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Précisions sur l'unité culturelle

Si plusieurs parcelles unitaires ou clonales sont cultivées au sein d'une même unité culturelle : indiquer dans le tableau ci-dessous, pour chaque unité culturelle, son intitulé ou le code qui lui est attribué ainsi que les différentes parcelles qui la composent.

Les plans de chaque parcelle unitaires ou clonales devront être conservés dans l'entreprise.

Parcelles unitaires entrant dans la composition de l'unité culturelle		Unité(s) culturelle(s) : nom ou code et principales références cadastrales	A remplir si le professionnel au compte duquel les parcelles sont inscrites n'est pas exploitant
Numéro d'inscription :			Nom, Prénom de l'exploitant : N° CVI :
Numéro d'inscription :			Nom, Prénom de l'exploitant : N° CVI :
Numéro d'inscription :			Nom, Prénom de l'exploitant : N° CVI :
Numéro d'inscription :			Nom, Prénom de l'exploitant : N° CVI :
Numéro d'inscription :			Nom, Prénom de l'exploitant : N° CVI :
Numéro d'inscription :			Nom, Prénom de l'exploitant : N° CVI :
Numéro d'inscription :			Nom, Prénom de l'exploitant : N° CVI :

Registre annuel des pratiques culturales – Vignes mères

Année : 20.....

Récapitulatif des interventions et observations faites par parcelle unitaire ou unité culturale

Date	Intitulé unité culturale ou n° de parcelle unitaire concernée	Type d'intervention : plantation, observations sanitaires, fumure, traitement, récolte...	Si modification de structure préciser :			Si traitements phytosanitaires préciser :					Si examens/observations sanitaires préciser :	Commentaire ou observation	
			Nature de la modification : arrachage, remplacement...	Nombre de ceps concernés	Cause de la modification	Nature du traitement : herbicide, insecticide, fongicide...	Motivation du traitement (suite à identification de maladie, traitement obligatoire...)	Nom commercial du produit utilisé	Dose / Ha employée	Nom de l'intervenant	Nom de l'examineur et détails de l'observation (les informations détaillées peuvent être reportées sur un registre spécifique)		
..../.....													
..../.....													
..../.....													
..../.....													
..../.....													
..../.....													
..../.....													
..../.....													
..../.....													
..../.....													
..../.....													
..../.....													
..../.....													
..../.....													
..../.....													

Registre des examens visuels – Vignes mères

Année : 20.....

Date	Intitulé unité culturale ou n° de parcelle unitaire concernée	Nom de l'intervenant et signature	Description de l'intervention : *	Description des symptômes (ou RAS)	Autres remarques de l'intervenant	En cas de présence de symptômes :		En cas de prélèvements pour analyses :			Pièces justificatives (Préciser les références photos, mail FAM, bordereaux d'envois, bulletins d'analyses...)
						Date de notification éventuelle à FranceAgriMer	Nb et la localisation des ceps marqués	Localisation des ceps prélevés	Nom du laboratoire, date d'envoi	Résultats d'analyse	
...../.....											
...../.....											
...../.....											
...../.....											
...../.....											
...../.....											
...../.....											
...../.....											
...../.....											

* examen visuel avec le type d'organisme nuisible recherché, prélèvements pour analyses suite à suspicion d'ON, prélèvements pour renouvellement agrément...

Registre des pratiques culturales – Pépinières

Nom de l'unité pépinière : Année :

Récapitulatif des interventions et observations faites par unité pépinière

Localisation de l'unité pépinière													
Commune	Section	Numéros de parcelle cadastrale	Identification de l'exploitant / façonnier										
			Nom - Prénom :										
			N° Inscription au contrôle: <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>										

Date	Type d'intervention : plantation, observations sanitaires, fumure, traitement, récolte...	Observations sanitaires	Traitements phytosanitaires					Observations complémentaires
		Nom de l'intervenant et détails de l'observation (les informations détaillées peuvent être reportées sur un registre spécifique)	Nature du traitement : herbicide, insecticide, fongicide ...	Motivation du traitement (suite à identification de maladie, traitement obligatoire...)	Nom commercial du produit utilisé	Dose / Ha employée	Nom de l'opérateur	
.... /								
.... /								
.... /								
.... /								

Registre des examens visuels en pépinière

Unité pépinière :

Année :.....

Date	Nom de l'examineur et signature	Symptômes observés : N° lots présentant des symptômes et nature des symptômes observés ou RAS	Autres remarques de l'examineur	Actions entreprises, en cas de présence de symptômes : notification FAM, traitements...	Pièces justificatives (Préciser les références photos, mail FAM...)
.... /					
.... /					
.... /					
.... /					
.... /					